

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

C.A.C.S.

RENNES

C.A.C.I.B.



Parc des Expositions Rennes / Aéroport

13 MAI 2018



www.scbretonne.com

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 16 AVRIL date de réception (papier) - 25 AVRIL (internet)

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR
 Inscription le jour de l'exposition au secrétariat

TRÈS NOMBREUX PRIX ET RÉCOMPENSES
 Restauration rapide dans l'enceinte de l'exposition

RING D'HONNEUR

 Désignation des : **Meilleur chien de race de groupe et de l'expo, Meilleur PUPPY, JEUNE, VETERAN**
Meilleure paire, Meilleur couple, Meilleur lot d'affixe, Meilleur Lot de reproducteur,
concours jeune Présentateur.

Renseignements : ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE BRETONNE ☎ 06 40 90 42 47

Site : scbretonne.com - mail : scbretonne@gmail.com

Entrée des chiens à partir de 8h00 - Début des jugements à partir de 9h00 précises.

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1er GROUPE

SPECIALE BERGER BELGES
TERVUEREN, LAEKENOIS Mme VARLET
GROENENDAEL, MALINOIS M. ROISE
 Berger Allemand M. RENAUD
 Berger Blanc Suisse, Shetland M. DANCOISNE
SPECIALE COLLEY, Colley Barbu M. MUSZLÁI (Hongrie)
SPECIALE BERGER HOLLANDAIS, CHIEN LOUP DE SAARLOOS, SCHAPENDOES,
 Berger de Brie, Berger des Pyrénées, Berger Catalan M. DILLIES
 Berger de Picardie, Berger de Beauce, Chien Loup Tchécoslovaque,
 Berger Polonais de Podhale Tatras M. JENNY
 Berger Australien Mme MUSZLÁI (Hongrie)
SPECIALE BOUVIER DES FLANDRES ET DES ARDENNES Mme SELTZ
 Schipperke, Bobtail, et Reste du Groupe M. THEVENON

2° GROUPE

 Dobermann M. SOULAT
SPECIALE PINSCHER NAIN, SCHNAUZER, AFFENPINSCHER Mme SELTZ
SPECIALE SHAR PEI, Fila de St Miguel M. THEVENON
 Boxer M. DE GUINEA (Espagne)
SPECIALE DOGUE ALLEMAND M. GATTEGNO
SPECIALE BULLMASTIFF, SPECIALE MASTIFF,
 Dogue des Canaries et Majorque, Dogue de Bordeaux,
 Mâtin Napolitain, Fila Brasileiro, Dogue argentin Mme TOMPOUSKY
 Hovawart, Leonberg, Landseer, Terre Neuve, Saint Bernard M. TOURON
 Mâtin espagnol et Terrier Noir Russe M. DE GUINEA (Espagne)
 Chien de Montagne des Pyrénées, Dogue du Tibet, Chien Berger d'Anatolie M. SOULAT
 Rottweiler, Bulldog Anglais, Cane Corso, Bouvier Bernois,
 Reste du Groupe M. HUDONO (Indonésie)

3° GROUPE

 Fox Terrier Mme LE GUERN
 Cairn Terrier, Scottish Terrier, Skye Terrier,
 West Highland White Terrier, Dandie Dinmont Mme JENNY MAYER
SPECIALE STAFFORDSHIRE BULL TERRIER M. HOPGOOD (GB)
SPECIALE AMERICAN STAFFORDSHIRE M. CLEMENT
SPECIALE BULL TERRIER, SPECIALE BULL TERRIER MINIATURE,
 Border Terrier, Yorkshire Terrier, Terrier Reverend Russell, Welsh Terrier,
 Kerry Blue Terrier, Terrier Jack Russell et Reste du Groupe M. VANAKEN (Belgique)

4° GROUPE

SPECIALE TECKEL Mme ZIEGLER

5° GROUPE

SPECIALE SPITZ ALLEMAND & ITALIEN,
 Samoyède, Malamute de l'Alaska, Spitz Japonais,
 Shiba Inu, Chien Nu du Mexique et du Pérou M. MANNATO
SPECIALE HUSKY DE SIBERIE,
 Eurasier, Chow-Chow, Akita Nu, Akita Américain, Reste du Groupe M. LENEUF

6° GROUPE

SPECIALE BEAGLE HARRIER - HARRIER - BEAGLE MM. FLOCH ET CABASSOT
SPECIALE GRIFFON et BASSET FAUVES DE BRETAGNE M. JOUSSET
SPECIALE BLEU DE GASCOGNE, PETIT GASCON SAINTONGEOIS M. COUSINIE
SPECIALE ARIEGOIS, SPECIALE GRAND GASCON, Griffon Vendéen M. THONNAT
 Saint Hubert, Basset Artésien Normand, Chien d'Artois,
 Basset Hound, Dalmatien, Reste du Groupe M. GENICHON

7° GROUPE

SPECIALE BRAQUE ALLEMAND M. KERIHUEL
SPECIALE BRAQUE ST GERMAIN M. GOUBIE
SPECIALE EPAGNEUL BRETON M. FLOIRAS
SPECIALE POINTER, SPECIALE SETTER IRLANDAIS, Griffon Korthals M. DUCOM
SPECIALE SETTER ANGLAIS M. BERTHELOT
SPECIALE SETTER GORDON M. FREYGEFOND
 Drahthaar, Braques de Weimar, d'Auvergne, Français, Hongrois, Langhaar,
 Epagneuls de Munster, Epagneul Français, et Reste du Groupe Mme PARENT

8° GROUPE

 Cocker anglais et américain M. BARENNE
 Field Spaniel et English Springer Spaniel, Barbet M. KERIHUEL
 Chien d'Eau Espagnol M. DE GUINEA (Espagne)
 Retrievers à Poil Bouclé, à Poil Plat, du Labrador, Golden et Reste du Groupe M. GOUBIE

9° GROUPE

 Bichons, Petit Chien Lion, Coton Tuléar M. BARENNE
 Caniche, Petit Brabançon, Chien Chinois à Crête, Epagneul Tibétain,
 Terrier du Tibet, Chihuahua, Epagneul Japonais M. LEUNG (Chine)
 Lhasa Apso, Shih Tzu, Carlin M. DE GUINEA (Espagne)
 Epagneul Nain Continental, Petit Chien Russe, Bouledogue Français M. MADEC
 King et Cavalier King Charles, Pékinois, Boston Terrier, Reste du Groupe M. CABON

10° GROUPE

 Lévrier Afghan, Saluki, Barzoï, Irish Wolfhound, Greyhound, Whippet,
 Petit Lévrier Italien, Azawakh, Sloughi, Reste du Groupe Mme DESQUARTIERS

Races non reconnues par la F.C.I.

Bulldog Continental, Berger américain miniature, Cursinu et autres races M. BARENNE

Engagements Internet :

<http://www.cedia.fr> - paiement sécurisé

L'Association Canine demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour les frais administratifs

CONFIRMATION SEULE 30 €

Important : les confirmations pour les chiens non engagés
le dimanche se feront le Samedi 12 Mai de 14h00 à 17h00.
 Formulaire spécifique à demander auprès de l'ACT Bretonne
Inscriptions sur www.cedia.fr

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA A RENNES LE 13 MAI 2018.

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès l'ouverture. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements.

LOGEMENT - Quelques cages gratuites seront mises à disposition. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens devront être présents jusqu'à 16h, mais seront autorisés à sortir de 12h à 14h, moyennant une caution de 30 € par sujet qui restera acquise à la société pour tout chien qui ne sera pas rentré à 14h. **Si vous devez partir avant l'heure de la fermeture de l'exposition, abstenez-vous d'engager vos chiens.**

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est exclu que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui excite tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).
ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.
Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.
Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.
Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.
POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.
POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la classe sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchens de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néz chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
CHIENS "NE CONCOURRANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le règlement des engagements, libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Bretonne, doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture est fixée au 16 avril 2018 pour les engagements papier (25 avril pour les engagements internet). Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel. La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.
MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
- Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Howarth, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
- Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneo de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibcenaro, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois
- Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
- Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois
- Gr 9 : Epagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
- Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de compromettre sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE RENNES 13 MAI 2018

Une seule feuille par chien, un chien par feuille (Photocopies acceptées)

Cadre réservé à la Société

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 16 Avril 2018 (date de réception)** à : **CEDIA - Exposition de Rennes - 31230 COUEILLES**
Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de l'A.C.T.Bretonne.
 - la photocopie des justificatifs (champion et travail),
 - la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

Identification : _____ N° LO : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.
---	---	--	--

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouvverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>
	Vétérain <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>		Ne concourant pas <input type="checkbox"/>
Lot d'Affixe <input type="checkbox"/>	Lot de reproducteur <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Confirmation <input type="checkbox"/>

Pour les confirmations seules du Samedi 12 Mai 2018 : inscriptions sur cedia.fr

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS	jusqu'au 16/04/18 date de réception	du 17/04 au 25/04/18 internet uniquement	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	38 €	45 €	
2 ^e chien	34 €	40 €	
3 ^e chien	25 €	30 €	
4 ^e chien ou suivants (chacun)	20 €	25 €	
Puppy /Baby/ Vétérain (chacun)	20 €	25 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	15 €	15 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	60 €	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	10 €	
Paire/Couple	10 €	15 €	
Carte accompagnateur (chaque)	_____ x 4 €		
Total global			
ADHÉRENTS ACT Bretagne à jour de cotisation 2018 : Réduction de 10% sur le montant total de vos engagements N° d'adhérent : _____			-
Reste à verser :			
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP Libellé au nom de l'ACT Bretagne			

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception.
La carte d'exposant et les horaires vous seront envoyés dans la semaine précédant l'exposition
(les engagements internet recevront une e-carte).

POUR LES ENGAGEMENTS

- En classe Champion, joindre obligatoirement la photocopie du titre (homologué avant la date de clôture des engagements)
- En classe Travail, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

La présence de chiens et de chiots non engagés à l'Expo est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking de l'expo ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

Cages gratuites en nombre limité

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.
Les chiens inscrits en classe ne concourant pas, vétérain, baby et puppy ne peuvent pas être les premiers chiens inscrits.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ



Feuille à adresser à Cédia - Exposition de Rennes - 31230 Coueilles



www.scbretonne.com

Confirmations 2018 toutes races

- **SAMEDI 24 FEVRIER - QUIMPER (29)**
Club Canin de l'Odet 67, Chemin de Toulven
- **SAMEDI 12 MAI - RENNES (35)**
Parc Expositions Rennes / Aéroport
- **SAMEDI 14 JUILLET - PONTIVY (56)**
Parc des Expositions de Pontivy
- **SAMEDI 20 OCTOBRE - RENNES (35)**
Maison de la Chasse, 35630 Saint-Symphorien

Renseignements :

scbretonne.com - scbretonne@gmail.com

SHOW PERFORMANCE

**ROYAL CANIN®**



RÉVÉLEZ LEUR POTENTIEL

**Vous élevez des champions,
nous les sublimes.**

Chaque exposition est le résultat de nombreuses années de travail et d'efforts ; nous sommes à vos côtés, pour vous aider à concourir au plus haut niveau. Aujourd'hui, nous avons réuni tout notre savoir-faire dans le développement d'une gamme sur-mesure pour chiens d'exposition.

ROYAL CANIN SHOW PERFORMANCE

est dédié aux chiens d'exposition, et met en lumière votre expertise : sa formule ciblée permet de maintenir la masse musculaire (associée à un exercice régulier), tout en garantissant une peau et un pelage sains.



MASSE
MUSCULAIRE



www.royalcanin.fr

0 800 415 161

Service & appel
gratuits